

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Aymeric BOURLEAU, , Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, , Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Marie DURIEZ, Dominique MORET, Martine DELAPLACE, Jean-Jacques DEGOUY, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Jean-Pierre SENECHAL, Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Alain ROUSSELLE, Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Marie-Christine BAUDIN-CHENU, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Mohrad LAGHRARI José MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR, Martial DUFLOT, Antoine SALITOT*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Claire MARAIS-BEUIL, Valérie GAULTIER, Anne-Françoise LEBRETON, Peggy CALLENS, Vanessa FOULON, Halima KHARROUBI, Alexis LE COUTEULX, Marie Manuelle JACQUES*

POUVOIRS *Loïc BARBARAS représenté Jacques DORIDAM Charlotte COLIGNON représentée par Martine DELAPLACE Gregory PALANDRE représenté par Lionel CHISS Catherine THIEBLIN représentée par Ali SAHNOUN Jean-Charles PAILLART représenté par Christophe DE L'HAMAIDE Cédric MARTIN représenté par Gérard HEDIN Monette-Simone VASSEUR représentée par Sandra PLOMION Patricia HIBERTY représentée par Charles LOCQUET Laurent LEFEVRE représenté par Caroline CAYEUX, Christian DEMAY représenté par Michel ROUTIER Armelle LE GALL représentée par Johnny CARMINATI Corinne FOURCIN représenté par Isabelle SOULA Philippe VIBERT représenté par Ghyslaine CAPGRAS Mamadou LY représenté par Franck PIA Sophie BELLEPERCHE représentée par Aymeric BOURLEAU Grégory NARZIS représenté par Dominique CLINCKEMAILLI Mehdi RAHOUI représenté par Leila DAGDAD Jean-Marie SIRAUT représenté par Jean-François DUFOUR Roxane LUNDY représentée par Thierry AURY Marianne SECK représenté par Mohrad LAGHRARI Jacqueline MENOUBE représentée par Farida TIMMERMAN*

Date d'affichage	19 décembre 2024
Date de la convocation	5 décembre 2024
Nombre de présents	70
Nombre de votants	91

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 060-200067999-20241212-A_DEL_2024_0352-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2024-0352

**Environnement – Assainissement – Service public d’assainissement non collectif (SPANC)
 réévaluation des redevances et des frais de gestion – Tarifs 2025**

M. Philippe VAN WALLEGHEM, Conseiller délégué

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le conseil communautaire avait approuvé le barème des redevances de contrôle et des frais de gestion du service public d’assainissement non collectif (SPANC) pour l’année 2024. Il est proposé de les revaloriser sur la base de l’indice ingénierie (ING) – Base 2010 – Identifiant 001711010, lequel a évolué de 1,53% entre juin 2023 (130,5) et juin 2024 (132,5).

Le tableau ci-après détaille l’ensemble des tarifs du SPANC proposés pour l’année 2025.

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant 2024 proposé en € HT	Montant 2025 proposé en € HT	Montant 2024 proposé en € TTC	Montant 2025 proposé en € TTC
Contrôle de conception et d’implantation des systèmes d’assainissement neufs ou réhabilités	100,13 €	101,66 €	110,14 €	111,83 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d’assainissement neufs ou réhabilités	100,13 €	101,66 €	110,14 €	111,83 €
Contrôle de diagnostic initial ou dans le cadre d’une vente	117,80 €	119,60 €	129,58 €	131,56 €
Contrôle de bon fonctionnement et d’entretien des installations d’assainissement non collectif	106,03 €	107,65 €	116,63 €	118,42 €
Frais de gestion : suivi de l’entretien	5 % du montant de la facture d’entretien			

Les nouveaux tarifs, auxquels viendra s’ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 10%, s’appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

LES nouveaux tarifs du SPANC à

ID : 060-200067999-20241212-A_DEL_2024_0352-DE



En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux tarifs du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2025 suivant les montants hors taxe mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques, du 4 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 91

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX